



Mission régionale d'autorité environnementale
Normandie

*Conseil général de l'environnement
et du développement durable*

Rouen, le 5 mars 2020

*Mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie*

Affaire suivie par : Corinne ETAIX

Tel : 01 40 61 79 29

Courriel : corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Révision du zonage d'assainissement de la commune de Maizet (14)
Décision de la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre d'un
examen au cas par cas :

Monsieur le président

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision de la mission régionale
d'autorité environnementale concernant l'examen au cas par cas du dossier suivant :
Révision du zonage d'assainissement de la commune de Maizet (14).

Cette décision est mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité
environnementale de Normandie (MRAe) :

www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération
distinguée.

Pour la présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale, empêchée,
Le membre permanent titulaire

François MITTEAULT

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
A l'attention de Monsieur le président

2 rue d'Yverdon
14210 EVRECY

Copie à : - Préfecture du Calvados
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados